



Note d'Information n°01-2019
29/03/2019

NOTE D'INFORMATION

Objet : fermetures obligatoires 2019 et lundi de Pentecôte

Nous vous informons que la fermeture des centres SISTM aura lieu :

- le vendredi 31 mai 2019, pour le pont de l'ascension ;
- le lundi 10 juin 2019, jour férié et journée de solidarité ;
- le vendredi 16 août 2019.

Nous vous rappelons que la pose d'un congé payé, d'un congé d'ancienneté ou de récupération doit être effectuée pour chacune de ces journées.

Le lundi de pentecôte, le 10 juin 2019, est la journée de solidarité. La journée de solidarité consiste, pour les salariés, en une journée de travail supplémentaire, en principe non rémunérée. Elle est destinée au financement d'actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées.

Ainsi, même si c'est un jour férié, chaque salarié(e) de SISTM devra prévoir de poser un congé payé (à décompter des congés disponibles à partir du 01 juin 2019 et pas de la période précédente) ou de la récupération à hauteur de 7 heures pour une personne à temps complet et au prorata pour les temps partiels.

Merci de votre attention.

Pierrick MARTIN

Directeur